

# Livret de rentrée 2024-2025

## L'ÉCOLE

### Horaires de l'école

**En dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et l'accès à l'école n'est pas autorisé.**



|                  | Accueil   | Début de la classe | Fin de la classe |
|------------------|---|--------------------|------------------|
| Matin            | 8h15  | <b>8h25</b>        | <b>11h40</b>     |
| Pause méridienne | Prise en charge par le personnel municipal pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. |                    |                  |
| Après-midi       | 13h30 accueil en classe   | <b>13h40</b>       | <b>16h25</b>     |

L'entrée et la sortie des élèves de CP, CE1 et CE2 se font par le portail du bas.

L'entrée et la sortie des élèves de CE2, CM1, CM2 et Ulis se font par le portail du haut.

Pour les élèves comme pour les enseignants, il est très important que tout le monde arrive à l'heure.

**En raison de la mise en place du plan Vigipirate, les accès à l'école sont fermés à clé à 8h25 et 13h40 dès que l'accueil des élèves est terminé.**

### Absences de votre enfant : IMPORTANT !!

• **Si l'absence est prévue** (hospitalisation, orthophoniste...), utiliser le cahier de liaison de l'élève afin de noter le motif de l'absence et la date de retour prévue. *Si le rendez-vous est régulier, un document de demande d'absence vous sera transmis.*

• **Si l'absence est imprévue** (maladie, ...) :

- **Vous devez contacter l'école.**
- Au retour de l'enfant en classe, merci de noter une justification écrite dans le cahier de liaison, un billet d'absence bleu est prévu à cet effet.

• **Toute sortie d'élève sur temps scolaire** nécessite de remplir une autorisation de sortie ayant valeur de **décharge de responsabilité.**

*En cas d'absences ou de retards répétés, la directrice en informe l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et fait un signalement aux services compétents de la Direction Académique.*



**L'école ne gère pas les inscriptions à la cantine, à la garderie, à l'étude ou au centre de loisirs.**  
Merci de contacter directement la mairie d'Auxerre / service éducation, temps de l'enfant ou le centre de loisirs.

## ADMINISTRATIF

### Relation parents/enseignants

✦ Réunions de classe :

Une réunion de rentrée sera organisée au mois de septembre. La date vous sera communiquée dès que possible.

Des rendez-vous individuels pourront également vous être proposés tout au long de l'année si nécessaire.

✦ Carnet de liaison :

**Nous vous demandons de le vérifier chaque jour !!** Tous les mots distribués aux enfants doivent être signés après en avoir pris connaissance; **seule votre signature valide votre lecture.**

✦ Bulletins scolaires :

Vous pouvez consulter les bulletins scolaires de vos enfants sur le site educonnect. Vos identifiants et mots de passe seront nécessaires pour vous connecter. N'oubliez pas d'enregistrer ou d'imprimer les bulletins si vous souhaitez les conserver.

<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>

✦ Téléphone :

Je ne réponds pas au téléphone quand je fais classe mais n'hésitez pas à laisser un message. Je consulte le répondeur plusieurs fois par jour.

**N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !**



### Les documents de rentrée

Vous trouverez dans la pochette de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs incontournables à remplir et/ou à fournir et à rapporter au plus vite :

- La fiche individuelle de renseignements pré-remplie à vérifier et corriger EN ROUGE si besoin.
- La fiche d'urgence
- la demande de coopérative

### Attestation d'assurance scolaire

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- ET **Responsabilité Individuelle Accident (obligatoire pour toute sortie hors temps scolaire)** : couvre les dommages subis par votre enfant.



### Élections des parents d'élèves

Les élections auront lieu le **vendredi 11 Octobre 2024**. Elles se feront uniquement par correspondance.

Faites-vous connaître rapidement auprès de la directrice si vous êtes intéressé pour vous présenter et ainsi participer aux 3 conseils d'école annuels.



## LA SANTE



Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné, **surtout en cas de fièvre**. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf PAI). En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école. D'autre part, vous serez informé si un protocole pour le fonctionnement des écoles devait être mis en place par les autorités sanitaires.

### Poux



Aucun écolier n'est à l'abri des poux. Merci d'être très vigilant en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin, sa chevelure, la literie, le siège-auto,...

*Pensez à avertir les enseignants si vous en faites l'observation.*

## VACANCES SCOLAIRES ZONE A



| Vacances                     | Date de fin des cours                    | Date de reprise        |
|------------------------------|--|------------------------|
| Rentrée scolaire des élèves. |  | Lundi 2 septembre 2024 |
| Vacances de la Toussaint.    | Vendredi 18 octobre 2024 <i>au soir</i>  | Lundi 4 novembre 2024  |
| Vacances de Noël.            | Vendredi 20 décembre 2024 <i>au soir</i> | Lundi 6 janvier 2025   |
| Vacances d'hiver.            | Vendredi 21 février 2025 <i>au soir</i>  | Lundi 10 mars 2025     |
| Vacances de printemps.       | Vendredi 18 avril 2025 <i>au soir</i>    | Lundi 5 mai 2025       |
| Pont de l'Ascension          | Mardi 6 mai 2025 <i>au soir</i>          | Lundi 12 mai 2025      |
| Sortie des élèves.           | Vendredi 4 juillet 2025 <i>au soir</i>   |                        |

## Pour avoir des informations sur l'école ou pour nous contacter



Nous restons à votre disposition pour toute demande. La directrice pourra vous recevoir le jeudi et le vendredi.

**Adresse :** Ecole élémentaire Rive Droite  
28 avenue de la Résistance  
89000 Auxerre

**Tel :** 03 86 94 00 42 / 07 89 07 29 33

**@mail :** [0890414s@ac-dijon.fr](mailto:0890414s@ac-dijon.fr)

**site école :** <http://ele-auxerre-rive-droite-89.ec.ac-dijon.fr/>

mot de passe:RD2024

## L'EQUIPE



### Les enseignants :

CP : Mme Aurélie MAURY  
CP : Mme Delphine FOISSY  
CE1 : Mmes Nathalie ANASTASIO et Manon Farama  
CE1 : Mme Jeanne LAGET  
CE2 : Mme Clémence LEGENDRE  
CE2 : Mmes Emmanuelle HAMON et Manon BEAUFUME le mardi  
CM1 : Mme Sandra BONNET  
CM1 : Mme Anne DELBOS  
CM2 : Mme Aurélie GAUDRY  
CM2 : Mme Camille BUCHEZ  
Coordonnateur Ulis : Mr Alexis DRUON

### Le RASED : Tel :03 86 46 15 57

Enseignante spécialisée: Mme Karine RIOUX – Mme Barbara JEBBOR THIERY  
Mme Marie-Pierre BOURLET  
Psychologue scolaire : Mme Sophie SALLANDRE – Tel : 03 86 46 82 46

### Les AESH :

Mme Alina LOUCHET – Mme Vicky BIBONGUI

### Les dames de service :

Mme Marie ESSEIVA – Mme Angélique LOUVET

## INFORMATIONS DIVERSES

Nous comptons tout particulièrement sur vous pour rappeler à vos enfants :

- de ne pas apporter à l'école d'objets inutiles à un écolier
- de ne pas avoir sur eux d'objets de valeur (bijoux, portables, jeux, etc.)
- de ne pas avoir d'argent sur eux (sauf demande particulière) ni de friandises
- de ne pas se manifester par des jeux violents et dangereux, ou par des paroles injurieuses, des brutalités, des incivilités...
- d'effectuer le travail demandé,
- de respecter et ne pas gêner le travail des autres.

- Le remboursement de tout matériel scolaire ou livre de bibliothèque détérioré ou égaré par votre enfant pourra vous être demandé.

- En cas de conflit, nous demandons aux parents de ne pas intervenir auprès de tel ou tel élève mais d'informer le personnel de l'école.

**Le nouveau règlement intérieur de l'école vous parviendra au mois de novembre après la réunion du 1er conseil d'école.**

La directrice, Nathalie ANASTASIO

Signature :